

**COMMENTAIRES SUR LE
PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE
MONTRÉAL**

**UN POINT DE JONCTION ENTRE LA POLITIQUE DU
PATRIMOINE ET LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE
DE MONTRÉAL :
LA DIFFUSION DU PATRIMOINE CULTUREL**

GINETTE CLOUTIER
Consultante en muséologie et patrimoine
Membre de Culture Montréal
Chargée de cours à l'UQÀM en *Animation, communication et gestion du patrimoine*

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL
Le 28 février 2005

Introduction

D'abord j'aimerais remercier *Culture Montréal* de me permettre d'exprimer mes commentaires sur le projet de politique culturelle de la ville de Montréal. En tant que membre de Culture Montréal, membre du comité éducation et membre du comité patrimoine, j'aimerais vous soumettre quelques commentaires afin que *Culture Montréal* puisse les faire siens et les acheminer lors la présentation de son mémoire l'Office de consultation publique de Montréal, mercredi le 2 mars 2005.

Excusez le court délai dans lequel je soumetts mes commentaires. Ayant moi-même collaboré à l'élaboration du projet de politique du patrimoine, je me sentais mal placée ou en conflit d'intérêt pour émettre des commentaires sur certains manques ou exprimer certaines de mes préoccupations personnelles vis-à-vis des deux politiques. Mais l'occasion est trop importante pour me permettre de me taire.

À titre de consultante en muséologie et patrimoine depuis trois ans, et ayant développé une expertise en matière d'éducation au patrimoine depuis vingt-cinq ans au sein du milieu muséal et d'organismes comme Héritage Montréal, je me sens très préoccupée par l'aspect de l'éducation au patrimoine.

Liens entre la politique du patrimoine et la politique culturelle

À plusieurs égards la politique du patrimoine est excellente et pertinente pour la cause du patrimoine. D'abord elle exprime une vision large et englobante de la définition du patrimoine incluant le patrimoine bâti, paysager, archéologique, artistique, immatériel, mobilier etc. Elle nomme de façon élargie les différents acteurs et partenaires incluant le citoyen en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine et définit les types de partenariat et les responsabilités de tous. La politique se préoccupe aussi grandement du rôle de la Ville en tant que gestionnaire et propriétaire exemplaire en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Mais cette politique demeure très timide au chapitre de la sensibilisation et de l'éducation au patrimoine malgré la vision et les recommandations émises dans l'Énoncé d'orientation du Groupe Conseil sous la présidence de madame Chambers. Le rapport de ce Groupe-conseil émettait de multiples préoccupations et recommandations en matière de valorisation, sensibilisation et appropriation du patrimoine. Vous me direz que ces commentaires devraient être adressés à la politique du patrimoine. Je répondrai « en partie ». Car il me semble que c'est à ce chapitre que les liens peuvent se faire entre la politique du patrimoine et la politique culturelle. Plusieurs organismes et citoyens se demandent comment les liens sont faits entre les deux politiques. Il me semble que les responsabilités et engagements de la politique culturelle devraient inclure l'éducation, la sensibilisation, la diffusion et l'appropriation du patrimoine dans tous les sens de sa définition et non seulement dans le domaine artistique. Car la politique culturelle interpelle principalement les acteurs en matière de diffusion du patrimoine, que ce soit les acteurs municipaux ou les acteurs partenaires ou en périphérie qui possèdent déjà une expertise en matière d'éducation et d'animation du patrimoine et qui sont à même de pouvoir développer d'autres outils pour mieux rejoindre les citoyens, jeunes ou adultes afin que ces derniers s'approprient leur patrimoine dans le sens le plus large du terme.

En ce sens, il peut devenir compréhensible que la politique du patrimoine ait peu abordé le chapitre de la sensibilisation et de la diffusion du patrimoine étant préoccupé principalement par la conservation et la mise en valeur territoriale du patrimoine qui est le domaine d'expertise du Service municipal qui a été responsable de l'élaboration de cette politique.

Si la politique du patrimoine a été trop timide à ce chapitre, il importe que la politique culturelle fasse ce pont. Il ne faut pas que la politique du patrimoine se préoccupe principalement de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager malgré des intentions plus larges, et que la politique culturelle se préoccupe essentiellement des manifestations artistiques ou du patrimoine artistique et immatériel. Laquelle des deux politiques se préoccupera de la sensibilisation et de l'éducation au patrimoine bâti et paysager, naturel, immatériel, artistique, mobilier etc. Il est nécessaire que les deux politiques soient complémentaires et reflètent une vision. Ces politiques ne doivent pas refléter les divergences et les batailles des deux principaux services municipaux impliqués au sein de ces deux politiques inquiets et préoccupés des pouvoirs de leurs services dans un avenir immédiat.

Dans ce contexte, je ferai les recommandations suivantes

1. Inclure le patrimoine dans la définition du mot culture

Culture Montréal doit inclure dans la définition du mot culture la notion de patrimoine incluant le patrimoine bâti, paysager, historique, immatériel et non seulement la culture artistique ou le patrimoine exclusivement artistique. Ce qu'on nommerait le patrimoine culturel.

2. Lien entre la politique du patrimoine et la politique culturelle

Les deux politiques devraient être complémentaires. La politique du patrimoine devrait être consacrée en grande partie à la conservation et à la mise en valeur territoriale du patrimoine tandis que la politique culturelle aurait comme responsabilité de diffuser et de rendre accessible la culture y compris le patrimoine culturel. Il faut ajouter dans la politique culturelle un chapitre spécifique sur la diffusion du patrimoine et comment les intervenants de la culture en matière de diffusion peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation, l'éducation et l'appropriation du patrimoine auprès des citoyens et des jeunes.

Dans une première version de la politique culturelle était souligné l'appui au *Réseau Patrimoine Montréal* qui soit dit en passant couvre plusieurs domaines du patrimoine même s'il est mené par un représentant du patrimoine bâti et paysager. Les membres du *Réseau Patrimoine Montréal* représentent à la fois le patrimoine bâti et paysager, historique, archéologique, naturel, immatériel et le patrimoine d'expression. Où sont passés cet appui et ce soutien à des intervenants majeurs dans le domaine de la diffusion du patrimoine culturel montréalais ?

3. La diffusion du patrimoine culturel

Voici quelques définitions apportées par le Groupe Chambers dans son énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine, dimensions très peu abordées et reprises dans la politique du patrimoine.

La sensibilisation

« *Les efforts de connaissance et de reconnaissance du patrimoine trouvent aussi leur justification dans la volonté de mettre ces richesses patrimoniales à la disposition du plus grand nombre possible de citoyens. Pour cela, il convient d'abord de sensibiliser ceux-ci à son importance.*

Il s'agit donc ici de faire connaître les valeurs patrimoniales en les présentant sous une forme compréhensible, agréable, didactique, et d'amener les citoyens, les institutions, les entreprises, les instances politiques à partager ces valeurs. »¹

L'appropriation

« Dans toute intervention en matière de patrimoniale, la perception que la population aura de ce patrimoine sera déterminante. Autant une perception négative peut entraîner une dévalorisation d'un objet, d'un site ou d'un savoir, autant une perception positive peut légitimer les ressources investies et ouvrir la porte aux retombées recherchées par l'intervention.

L'appropriation du patrimoine contribue justement à l'enracinement de cette perception positive. Elle est elle-même intimement liée à la valorisation et à la sensibilisation effectuée à l'égard de celui-ci. »²

La diffusion du patrimoine culturel est tout aussi importante que sa conservation et sa mise en valeur. Jusqu'à maintenant on a toujours placé à diffusion du patrimoine comme étape subséquente à la conservation et à la mise en valeur. Il n'est pas si certain qu'on doive automatiquement conserver, connaître, documenter, et mettre en valeur le patrimoine avant de faire connaître le patrimoine culturel au citoyen. L'étape de diffusion au patrimoine ne doit pas venir après. Elle doit prendre une place plus importante, toute aussi importante que la conservation et la mise en valeur. Faire connaître et diffuser l'importance du patrimoine culturel montréalais auprès des citoyens et des jeunes provoque un sentiment d'appropriation, d'appartenance et engendre des actions de conservation, de restauration et mise en valeur par les citoyens eux-mêmes. Ne plus considérer la diffusion et la sensibilisation au patrimoine comme la dernière étape.

La diffusion du patrimoine culturel inclut l'éducation des citoyens et des jeunes, la sensibilisation, la valorisation et l'appropriation. La diffusion du patrimoine culturel dans son sens large passe par les lieux de diffusion municipaux (maisons de la culture, bibliothèque, musées municipaux, centre d'interprétation et autres lieux de diffusion) ; par les services centraux, par un partenariat étroit entre le Service de développement économique urbain, de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie, par un partenariat étroit entre les services centraux et les arrondissements ; par un partenariat étroit entre la municipalité et le milieu scolaire ; par un partenariat étroit entre les lieux de diffusion gérés par les arrondissement, les musées montréalais et le milieu associatif représenté en partie par le regroupement *Réseau Patrimoine Montréal* ; et bien évidemment avec les artistes et le milieu artistique.

La diffusion du patrimoine culturel passe par les expositions, les visites guidées des quartiers, les dépliants, les sites webs, les outils pédagogiques, les animations culturelles, les animations scénographiques, par la recherche de moyens innovateurs de diffusion et par une complémentarité des moyens entre les différents partenaires impliqués dans la diffusion du patrimoine culturel.

4. Un mandat spécifique en matière de diffusion du patrimoine culturel pour les lieux de diffusion municipaux.

Les lieux de diffusion municipaux ont un rôle primordial à jouer en matière de diffusion du patrimoine culturel dans son sens large et non seulement en matière de diffusion de la

¹ Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine. Rapport du Groupe conseil, p.13.

² Ibidem, p. 17.

culture artistique. Le plus souvent implantés au cœur des arrondissements et des quartiers, à proximité des citoyens, les maisons de la culture et les bibliothèques sont des lieux fréquentés régulièrement par les citoyens. Repères et lieux de références pour les citoyens, pour les jeunes, pour les nouveaux arrivants, ces lieux de diffusion municipaux doivent jouer un rôle primordial en matière de diffusion du patrimoine culturel. Ils sont des lieux physiques, équipés à la base des ressources et des moyens de diffusion pouvant intervenir dans la diffusion et la sensibilisation au patrimoine culturel auprès des citoyens. Ils doivent jouer un rôle actif en partenariat avec le milieu associatif de leur arrondissement (sociétés d'histoire ou sociétés de patrimoine) pour développer une programmation et des activités de diffusion du patrimoine culturel tels expositions, conférences, visites guidées du quartier avec animateur ou autonomes, dépliants, animations etc.

Les lieux de diffusion municipaux au cœur des arrondissements jouent un rôle différent de celui des musées montréalais qui oeuvrent dans la diffusion du patrimoine culturel. Là aussi doit s'établir un partenariat et une complémentarité. À ce titre, les musées et les lieux de diffusion municipaux devraient être représentés au sein du *Réseau patrimoine Montréal* car ils représentent des acteurs importants en matière de diffusion du patrimoine culturel montréalais.

Si la Ville de Montréal veut se donner deux politiques en matière de patrimoine et de culture, elle devra aussi donner des moyens et soutenir ses propres équipements ainsi que le réseau de ses partenaires dans la diffusion du patrimoine culturel. Ces moyens peuvent toucher le financement, la formation, des lieux d'échanges entre ces différents partenaires, le développement de relations avec le milieu scolaire etc. La diffusion du patrimoine culturel dans son sens large doit préoccuper les deux politiques, celles du patrimoine et celles de la culture tout en donnant aux lieux de diffusion du patrimoine culturel un mandat et un rôle prépondérant dans ce domaine.

5. Rôle des Universités dans la diffusion du patrimoine

À l'heure actuelle, les Universités montréalaises dispensent encore trop peu de cours sur la diffusion du patrimoine. Les programmes liés à la conservation du patrimoine autant à l'Université de Montréal qu'à l'UQAM n'abordent pas le domaine de la diffusion du patrimoine. Les seuls cours liés à la diffusion du patrimoine sont les cours dispensés par le programme de muséologie, programme conjoint des Universités de Montréal et de l'UQAM qui dispensent des cours sur les expositions, l'éducation, les publics, la médiation culturelle; et un cours seulement en *Animation, communication et gestion du patrimoine* offert par le Département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal pour le bénéfice des étudiants(es) au Baccalauréat en animation et recherche culturelle. On est encore loin d'une École de formation dédiée en patrimoine mais en attendant il y a beaucoup à faire pour dispenser de la formation en matière de diffusion du patrimoine dans les programmes existants.

Ginette Cloutier